



TARIFS ANNUELS CLASSES PRIMAIRES ET MATERNELLES Année scolaire 2022-2023

TARIFICATION DE BASE POUR TOUS LES ELEVES

Participation des familles : 300 euros

Dans une même fratrie :

25 % de réduction pour le deuxième enfant, gratuit pour les suivants.

Cotisations, propres à l'enseignement privé : 62 euros

Collectées par l'établissement et reversées aux différents organismes (Apel, Ugsel, Synadic, Udogec, ...). Ces cotisations comprennent également une assurance individuelle accidents pour tous nos élèves. (la cotisation Apel est familiale).

Des frais divers : 35 euros

Photocopies, frais d'envoi, accès à la piscine et à la patinoire et carnet de correspondance etc...

Soit une facture annuelle totale de 397 euros pour l'aîné d'une fratrie

- Les enfants peuvent être accueillis en dehors des heures scolaires, ci-dessous les horaires et tarifs. (Facturation mensuelle)

- * Garderie du matin : de 7h30 à 8h05 : 1 euro
- * Garderie de midi : de 11h30 à 12h15 : 1 euro
- * Garderie de 16h30 à 17 h : 1 euro
- * Garderie de 17 à 18 h : 1.50 euros

- La commune de Toul participe financièrement à l'aide à la scolarité des enfants Tulois. Pour les enfants résidant dans une autre commune, une aide forfaitaire annuelle de 30 euros est demandée aux familles (figure sur la facture annuelle).

En début d'année, prévoir également :

- *la cotisation « coopérative scolaire » : 35 euros pour élèves des classes maternelles et 25 euros pour les élèves des classes élémentaires.*
- *Les collations : 25 € pour les élèves des classes maternelles.*

Le prix du repas effectivement consommé est prévu à 6 euros l'unité